



# **Etude à l'appui de l'analyse d'impact de l'initiative pour limiter les acides gras trans d'origine industrielle dans l'UE**

Résumé

Ecrit par Andrew Jarvis, Matt Rayment, Julien Etienne, Eliana Biundo, Jonathan Pearson-Stuttard, Jonathan Lonsdale, Kate McEntaggart, Alice Bennett, Gabor Endrodi, Dace Akule, Elbereth Puts, Lena Ruthner, Agnieszka Paczynska, Thomas Di Pietro, Astrid Stampe Lovelady, Johanna Dorenburg et Robin Pistorius.

Février 2018





**EUROPEAN COMMISSION**

Directorate-General for Health and Food Safety

Directorate E — Food and feed safety, innovation

Unit E1 — Food information and composition, food waste

Contact: Stephanie Bodenbach

E-mail: [Stephanie.Bodenbach@ec.europa.eu](mailto:Stephanie.Bodenbach@ec.europa.eu)

European Commission

B-1049 Brussels

# **Etude à l'appui de l'analyse d'impact de l'initiative pour limiter les acides gras trans d'origine industrielle dans l'UE**

Résumé

Directorate-General for Health and Food Safety

[Name of the Programme/Activity]

***EUROPE DIRECT is a service to help you find answers  
to your questions about the European Union***

Freephone number (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11

(\*) The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you)

**LEGAL NOTICE**

This document has been prepared for the European Commission however it reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

More information on the European Union is available on the Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2014

Print	ISBN [number]	ISSN [number]	doi: [number]	[Catalogue number]
PDF	ISBN [number]	ISSN [number]	doi: [number]	[Catalogue number]
EPUB	ISBN [number]	ISSN [number]	doi: [number]	[Catalogue number]

© European Union, 2014

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

*Printed in [Country]*

PRINTED ON ELEMENTAL CHLORINE-FREE BLEACHED PAPER (ECF)

PRINTED ON TOTALLY CHLORINE-FREE BLEACHED PAPER (TCF)

PRINTED ON RECYCLED PAPER

PRINTED ON PROCESS CHLORINE-FREE RECYCLED PAPER (PCF)

## **RESUME**

### ***Le problème***

Les acides gras trans d'origine industrielle (AGTi) sont des acides gras non-saturés fabriqués industriellement, qui malgré une diminution considérable au cours des dernières décennies sont encore présents dans un certain nombre de produits alimentaires au sein de l'UE. La présence d'AGTi dans les aliments varie en fonction des marchés nationaux ou des segments du marché unique. Les AGTi nuisent à la santé ; ils augmentent en particulier l'incidence des maladies coronariennes, qui constituent l'une des principales causes de mortalité dans l'UE. Des niveaux de consommation d'AGTi plus élevés ont été observés chez les groupes à faibles revenus – une couche de la population qui connaît également des taux plus élevés de maladies coronariennes. Les AGTi renforcent de ce fait les inégalités en matière de santé dans l'UE.

### ***Éléments en faveur d'une action de l'UE***

Cinq États membres ont légiféré dans le but de s'attaquer au problème des AGTi, et des mesures volontaires ont été adoptées dans plusieurs parties de la chaîne alimentaire afin de réduire la teneur en AGTi de certains produits alimentaires. Du fait de l'absence d'une approche cohérente et coordonnée, les obligations imposées aux exploitants du secteur alimentaire en matière de teneur en AGTi de produits mis sur le marché varient d'un pays à l'autre de l'UE. Le degré de protection contre les effets nocifs des AGTi dont bénéficient les consommateurs varie également d'un pays à l'autre de l'UE.

Évaluée à l'échelle de l'UE, la consommation d'AGTi a connu une baisse constante, attribuable à des mesures volontaires et législatives. Cette tendance, si elle se poursuivait, se traduirait par une diminution des niveaux d'AGTi, même en l'absence de mesures prises par l'UE. Ces niveaux d'AGTi restent toutefois relativement élevés dans les produits de certains secteurs, et dans certains États de l'UE. Il est démontré que des entreprises du secteur alimentaire de certains États membres et de certains secteurs ont introduit ces dernières années de nouveaux produits à teneur élevée en AGTi sur le marché. Cette étude a en outre révélé que les initiatives actuelles du secteur alimentaire n'apporteraient pas d'avantages substantiels supplémentaires, au-delà des progrès déjà accomplis.

En l'absence d'action de l'UE, tout État membre n'ayant pas encore légiféré pourra, de façon autonome, adopter des mesures ou décider de ne pas agir. Les données relatives à l'importance des mesures prises par les États membres et le secteur alimentaire en l'absence d'une nouvelle politique de l'UE sont contradictoires. Dans l'ensemble, cependant, les incidences négatives de ce scénario de référence sur la santé sont supérieures à ce qui s'observerait en cas d'action concertée visant à réduire la consommation d'AGTi par une diminution de leur présence dans les denrées alimentaires à travers l'UE.

Dans ce cadre, la Commission européenne étudie les options envisageables pour restreindre l'utilisation des AGTi dans les denrées alimentaires de l'UE, et réduire ainsi la consommation d'AGTi de la population de l'UE.

### ***Objectifs politiques de l'UE***

Les objectifs généraux de l'action de l'UE relative aux AGTi sont les suivants :

- Garantir un niveau élevé de protection de la santé des consommateurs de l'UE ;
- Contribuer à réduire les inégalités en matière de santé, ce qui est l'un des objectifs d'Europe 2020 ;
- Contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur pour les aliments susceptibles de contenir des AGTi.

Les objectifs spécifiques de l'action de l'UE relative aux AGTi sont les suivants :

- Réduire la consommation d'acides gras trans d'origine industrielle dans l'ensemble de l'UE, et pour toutes les couches de la population ;
- S'assurer que les mêmes conditions de fabrication et de mise sur le marché des denrées alimentaires susceptibles de contenir des AGTi s'appliquent à l'échelle de l'UE ;

- Offrir une sécurité juridique aux exploitants du secteur alimentaire pour ce qui a trait aux règles applicables en matière de fabrication et de mise sur le marché de denrées alimentaires susceptibles de contenir des AGTi.

### **Les options politiques envisagées**

Cette étude a évalué l'impact des cinq options politiques suivantes : un accord volontaire à l'échelle de l'UE visant à limiter la teneur en AGTi des denrées alimentaires vendues aux consommateurs à 2 % de graisses (option 1a) ; une législation à l'échelle de l'UE limitant la teneur en AGTi de ces produits vendus aux consommateurs à 2 % de graisses (option 1b) ; une législation imposant l'ajout d'informations sur la teneur en acides gras trans sur la déclaration nutritionnelle de tous les produits alimentaires préemballés (option 2) ; un accord volontaire à l'échelle de l'UE visant à interdire les huiles partiellement hydrogénées (HPH) dans l'UE (option 3a) ; une législation de l'UE interdisant les HPH (option 3b). L'impact d'une association de l'obligation d'étiquetage (option 2) avec les autres options a également été évalué.

L'interdiction législative des HPH comprendrait des dispositions prévoyant des dérogations pour certains additifs alimentaires utilisés en petites quantités, notamment dans les enrobages au chocolat.

### **Méthodologie de l'étude**

Grâce à un examen approfondi de la documentation existante et à une collecte de données primaires, cette étude a constitué un corpus de données, qui a été utilisé pour évaluer les incidences environnementales, économiques et sociales de plusieurs options politiques de l'UE susceptibles d'être adoptées pour faire face à ce problème. L'évaluation s'est appuyée sur des modèles quantitatifs pour le volet sanitaire et le volet économique. Les incidences sur l'environnement et sur les inégalités en matière de santé ont été évaluées qualitativement. L'analyse a tenu compte de recherches réalisées sur les données et les expériences des pays ayant déjà adopté des mesures à l'égard des AGTi, notamment des entretiens avec les autorités compétentes et des représentants du secteur alimentaire. Un certain nombre de représentants du secteur alimentaire et d'ONG spécialisées dans les questions de santé des consommateurs ont également été invités à formuler des commentaires au sujet des hypothèses et des résultats préliminaires.

La méthodologie de l'évaluation a été explicitement conçue pour prendre en compte les incertitudes liées à l'évolution de la consommation d'AGTi en l'absence d'action de l'UE (ce qui représente le scénario de référence). Les options politiques ont été testées au regard de trois scénarios, qui reflètent les différentes évolutions possibles : une consommation d'AGTi qui se maintient à son niveau actuel ; un déclin régulier de la consommation d'AGTi jusqu'à un niveau nul dans 15 ans ; un déclin rapide jusqu'à un niveau nul en 10 ans.

### **Résultats**

Les options politiques législatives (1b et 3b) sont les plus efficaces en ce qui concerne :

- Les avantages sanitaires (mesurés en années de vie corrigées du facteur d'invalidité, « AVCI »)
- La réduction des inégalités en matière de santé
- Les améliorations du fonctionnement du marché intérieur
- L'efficacité
- La proportionnalité

**Tableau E.1 : efficacité des options et des associations d'options selon la variante B2 du scénario de référence**

	Option 1a	Option 1b	Option 2	Option 3a	Option 3b	Options 1a/3a + 2	Options 1b/3b + 2
AVCI gagnées	0,7m	6m	1m	0,7m	6m	1,3m	6m
Réduction des inégalités en	(+)	++	(+)	(+)	++	+	++



matière de santé							
Marché intérieur	(+)/(-)	++	0	(+)/(-)	+(+)	(+)/(-)	++

Note: l'échelle de - - à + + indique un éventail d'impacts allant de très négatif (- -) à très positif (+ +), « 0 » étant neutre.

Les économies en termes de dépenses sanitaires sont largement supérieures aux coûts additionnels pour toutes les options envisagées, à l'exception de l'étiquetage. Le rapport coûts-avantages est le plus élevé pour les options 1b et 3b.

**Tableau E.2 : coûts monétisés (coûts administratifs et de mise en conformité) et bénéfiques (économies liées à la santé) pour les cinq options selon la variante B2 du scénario de référence (VAN, EUR)**

	Option 1a	Option 1b	Option 2	Option 3a	Option 3b
Coûts administratifs et de mise en conformité (€)	50m	297m	9826m	59m	346m
Économies liées à la santé (€)	11 078m	94 008m	15 353m	11 078m	94 008m
Rapport entre les coûts monétisés et les bénéfiques	222	317	1,6	189	272

D'autre part, la législation imposant une limite maximale de teneur en AGTi des produits directement vendus aux consommateurs (option 1b) fonctionne mieux en termes d'efficacité et de cohérence qu'une interdiction juridique des HPH (option 3b), pour les raisons suivantes :

- Des bénéfices sociaux équivalents sont générés à un prix inférieur pour l'industrie ;
- Cette approche concorde avec les mesures d'ores et déjà adoptées par plusieurs États membres (et avec les actions prévues par d'autres) ;
- Contrairement à l'option 3b, l'option 1b n'impose pas de convenir d'une définition des HPH et de mettre en place à travers l'UE les moyens permettant de tester les huiles et leur conformité avec cette définition (à la fois à des fins de contrôle et d'assurance à travers la chaîne d'approvisionnement).

Une association de l'option 1b ou de l'option 3b avec un étiquetage obligatoire des niveaux d'AGT sur les produits préemballés (option 2) augmenterait le coût global de manière significative. Une telle association n'offrirait probablement aucuns bénéfices sociaux supplémentaires.

Les avantages escomptés des options volontaires (1a ou 3a), bien que positifs, sont moindres et beaucoup plus incertains : ils induisent un coût global moins élevé, mais procureraient des bénéfices largement inférieurs à ceux procurés par les options 1a et 3a. Les acteurs d'entreprises du secteur alimentaire susceptibles de participer à des accords volontaires à l'échelle de l'UE ont déjà reformulé leurs produits de façon à réduire leur teneur en AGTi, ou les ont totalement éliminés de leurs produits. Les études réalisées indiquent que les entreprises responsables de la majeure partie des AGTi restants dans la chaîne alimentaire seront peu enclines à négocier un accord à l'échelle de l'UE, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'organisations représentatives. Les options volontaires ne fournissent pas la protection assurée par les alternatives législatives.

## Résumé

Les résultats de l'évaluation indiquent que des mesures législatives à l'échelle de l'UE en vue de la réduction des AGTi dans les denrées alimentaires auraient une incidence très positive sur la santé, eu égard aux coûts associés. De telles mesures réduiraient fortement les inégalités en matière de santé liées aux AGTi, offriraient une réelle

protection aux consommateurs à travers l'UE, et mettraient fin aux problèmes d'intégrité du marché intérieur imputables aux actions unilatérales des États membres. Elles aideraient en outre à garantir un niveau homogène de qualité des aliments à travers l'UE. Les résultats se vérifient avec les différentes variantes envisagées du scénario de référence. Les options les plus efficaces de cette évaluation sont la limite juridique de 2 % de teneur en AGTi des denrées alimentaires vendues directement aux consommateurs, et une interdiction juridique des HPH. Une limite juridique de 2 % de teneur en AGTi s'avère marginalement plus efficace qu'une interdiction juridique des HPH pour ce qui est de l'efficacité et de la conformité avec les législations existantes dans les États membres.

## HOW TO OBTAIN EU PUBLICATIONS

### Free publications:

- one copy:  
via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- more than one copy or posters/maps:  
from the European Union's representations ([http://ec.europa.eu/represent\\_en.htm](http://ec.europa.eu/represent_en.htm));  
from the delegations in non-EU countries  
([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_en.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm));  
by contacting the Europe Direct service ([http://europa.eu/europedirect/index\\_en.htm](http://europa.eu/europedirect/index_en.htm))  
or calling 00 800 6 7 8 9 10 11 (freephone number from anywhere in the EU) (\*).

(\*). The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

### Priced publications:

- via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).



Publications Office

doi: [number]

ISBN [number]